

Une grande civilisation, l'Iran des mollahs, la 90ème femme exécutée en six ans !

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 2 août 2019



Iran – Femme pendue... une distraction publique fort prisée !

C'est sûr, l'Iran du Chah était une dictature...
Merci à Giscard d'avoir aidé à s'en débarrasser...
Aujourd'hui, [une joie de vivre en Iran](#) !
La preuve par l'article ci-dessous...

La 90ème Femme Pendue En Iran Sous La Présidence De Rohani

On **Juil 17, 2019**

CNRI Femmes – Une femme emprisonnée a été exécutée à l'aube du 17 juillet 2019 à la prison de Noshahr, dans le nord de l'Iran. Il s'agit de la 90e femme pendue en Iran sous la présidence de Rohani depuis 2013.

L'agence de presse officielle du régime iranien, IRNA, a cité le procureur général et révolutionnaire de Kelardacht, Seyed Farzad Hosseini, annonçant l'exécution de cette femme de 43

ans à la prison de Nochahr.

L'agence Rokna a identifié cette femme par ses initiales de ZSM, tandis que d'autres sources ont écrit qu'elle s'appelait Zahra Safari Moghadam.

Il y a moins d'un mois, le 19 juin, une femme identifiée comme [Fatemeh Nassiri](#) a été pendue à la prison de Gohardacht (ou Rajaï-Chahr) à Karadj. Elle était emprisonnée depuis onze ans à la prison de Qarchak. Elle aurait endossé le crime commis par son fils.

Des informations non confirmées font état de la pendaison d'une autre femme du nom de Fariba, ainsi que de Fatemeh Nassiri, le 19 juin.

Il s'agit au moins de la 90e femme pendue au cours des six années de la présidence de Rohani.

L'Iran détient le record mondial du nombre d'exécutions par habitant. Plus de 3700 personnes ont été exécutées à ce jour au cours des six années du mandat de Rohani.

Le régime iranien utilise l'exécution et la peine de mort pour maintenir sa mainmise sur le pouvoir et réduire au silence une population excédée dont la majorité vit sous le seuil de pauvreté, alors que le chômage est endémique dans le pays et qu'il n'existe aucune liberté.

[L'article 61 des Règles des Nations Unies](#) pour le traitement des femmes détenues et les mesures non privatives de liberté pour les délinquantes (Règles de Bangkok) stipule ce qui suit : « Lors de la détermination de la peine des délinquantes, les tribunaux doivent avoir le pouvoir d'examiner les facteurs atténuants tels que l'absence de casier judiciaire et la relative non gravité et nature du comportement criminel, en tenant compte des responsabilités des femmes en matière de prise en charge et des circonstances caractéristiques des femmes. » Mme Maryam Radjavi, Présidente élue du Conseil

national de la Résistance iranienne, n'a de cesse de souligner la nécessité d'abolir la peine de mort en Iran. Tout en dénonçant l'exécution par pendaison de cette 90e femme, la Commission des femmes du Conseil national de la Résistance iranienne appelle toutes les organisations et instituts internationaux de défense des droits humains à intervenir pour faire abolir la peine de mort en Iran.

Mais encore plus récent : [deux autres femmes pendues...](#)

93 femmes pendues... Difficile de suivre l'actualité dans ce pays de Paix de Tolérance et d'Amour !